

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
5 novembre 2020
n° 38 / 7883^e
pages 2113 à 2168

CHRONIQUES / Droit et liberté fondamentaux

La Convention européenne des droits de l'homme a 70 ans
> Robert Spano 2128

Les 70 ans de la Convention européenne des droits
de l'homme : le passé d'un avenir
> Jean-Pierre Marguénaud 2129

ÉDITORIAL

2113 Innocence et dispense, *Philippe Jestaz*

ACTUALITÉS

- 2116 Retard de paiement (pénalités) : application à une société civile immobilière
- 2117 Contrat de transport (responsabilité pour perte) : exonération pour cas de force majeure
- 2118 Bail commercial (bail dérogatoire) : application dans le temps de la loi du 18 juin 2014
- 2118 Droit d'auteur (œuvre protégée) : production par voie électronique en justice
- 2121 Conditions de détention (recours effectif) : le Conseil d'État renvoie au législateur

POINT DE VUE

2126 Ce qui masque la clarté de la loi, *Cyrille Dounot*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2137 **Chronique** : Blockchain et transport routier, *Dimitra Tsiaklagkanou*
- 2142 **Panorama** : Dommage corporel, *Mireille Bacache, Anne Guégan et Stéphanie Porchy-Simon*
Notes : Le délai butoir, *dies certus ultime* de la garantie des vices cachés, Civ. 3^e, 1^{er} oct. 2020
- 2154 • avis *Philippe Brun*
- 2157 • note *Pierre-Yves Gautier*
- 2160 Le délai de prescription ne court pas tant que le dommage n'est que latent,
note sous Civ. 1^{er}, 9 sept. 2020, Alex Tani
- 2164 L'emploi du principe de la perpétuation de compétence au service de l'application
du règlement Bruxelles I, *note sous Civ. 1^{er}, 13 mai 2020, Maud Minois*

ENTRETIEN

2168 Bruno Dondero – L'ordonnance créant au sein du code de commerce
un chapitre spécifique sur les sociétés cotées

DALLOZ

